

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 18**

**Nombre de conseillers
présents : 14**

Nombre de votants : 15

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 à 19 heures

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, Élodie DUDON, Philippe CABANNES, Jean-Paul DARSAUT, Marie LATASTE, Patrick BEEUWSAERT, Sabine DALLEAU, Cédric BARROUILLET, Marie-Hélène DELARUE, Pierre SALLES, Geneviève BOULAND, Patrick BENETEAU

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Christine CAZENAVE ayant donné pouvoir à Pierre SALLES

Absents : Benjamin BARROUILLET, Maylis MIRAMON, Jean-Michel DOURTHE

Secrétaire de séance : Sandrine CASINI

ORDRE DU JOUR :

Présentation du projet agrivoltaïque de Valorem

- 1) Délibération portant suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs
- 2) Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique territorial
- 3) Délibération portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 4) Délibération portant décision modificative N°3 du budget principal
- 5) Délibération portant autorisation de crédits pour les investissements 2026
- 6) Délibération portant approbation de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles « avenue de la Chalosse »
- 7) Délibération portant approbation de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux d'éclairage sur les murets de la mairie
- 8) Délibération portant approbation de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles « Route du Maysouet, Route de Saint-Orens et au Caloy
- 9) Délibération portant demande de subvention à l'association IDEM de Saint Pierre du Mont
- 10) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20251217_01DEL : Délibération portant suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois dans chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient également au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de l'avancement de grade d'un agent communal sur le service administratif, il convient de supprimer le poste suivant :

- Adjoint administratif territorial (35/35^{ème})

Cette suppression de poste est soumise à l'avis du Conseil Social Territorial du Centre de Gestion des Landes. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 01 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à la suppression de cet emploi.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 01 décembre 2025,

Il appartient également au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des mouvements de personnel, des évolutions de carrière nécessaires au bon fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SUPPRIME** l'emploi suivant : Adjoint administratif territorial (35/35^{ème})
- **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Délibération n° 20251217_02DEL : Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique territorial
--

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis du Comité Social Territorial compétent.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en raison de la mutation de l'agent en charge des espaces verts à compter du 01 janvier 2026, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint technique territorial pour pourvoir à son remplacement.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, à raison de 35/35^{ème}.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de travail de 35h00 pour assurer l'entretien et la gestion des espaces verts de la collectivité.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur dans le cadre d'emplois concerné.

- **DIT** que ces modifications seront portées au tableau des effectifs
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront prévus au budget de l'exercice 2026
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération prendra effet à compter du 01 janvier 2026.

Délibération n° 20251217_03DEL : Délibération portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de secrétaire polyvalente en charge de la comptabilité et l'urbanisme.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de travail de 35h00 pour assurer les missions de secrétaire polyvalente en charge de la comptabilité et l'urbanisme.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur dans le cadre d'emplois concerné.

- **DIT** que ces modifications seront portées au tableau des effectifs
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront prévus au budget de l'exercice 2026
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération prendra effet à compter du 01 janvier 2026.

Délibération n° 20251217_04DEL : Délibération portant décision modificative N°3 du budget principal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Lors de l'élaboration du budget initial, aucun crédit n'avait été inscrit à l'article 2041511 de l'opération d'équipement 9001. Or, cet article est le seul adapté pour l'imputation des subventions d'équipement versées aux établissements publics administratifs, dont le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes (SDIS) fait partie.

La présente décision modificative vise donc à ouvrir les crédits nécessaires afin de permettre le versement de la subvention prévue.

Afin d'assurer la couverture des engagements financiers afférents aux dépenses du SYDEC relatives à l'éclairage public, il convient de procéder à des ajustements budgétaires. À cet effet, des crédits seront prélevés sur les opérations 9000, 9002 et 9006 et réaffectés à l'opération 9001. Cette mesure permet de garantir la disponibilité des crédits sur l'article adéquat et d'assurer la correcte imputation des dépenses conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

Monsieur le Maire ajoute que les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la Chambre Régionale des Comptes.

Le virement se présente comme le tableau ci-dessous :

Section	Article	Op. Equip.	Augmentation	Diminution
Investissement	2041412	9001		3 595,42 €
Investissement	2041511	9001	3 595,42 €	
Investissement	2188	9000		7 000,00 €
Investissement	2111	9002		4 500,00€
Investissement	2031	9006		8 500,00€
Investissement	2041512	9001	20 000,00 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11,

VU la délibération du 09 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget primitif 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération n° 20251217_05DEL : Délibération portant autorisation de crédits pour les investissements 2026

Le conseil municipal a décidé de reporter cette délibération au prochain conseil municipal du mois de janvier 2026.

Délibération n° 20251217_06DEL : Délibération portant approbation de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles « Avenue de la Chalosse »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer l'éclairage avenue de la Chalosse.

Par courrier en date du 26 septembre 2025, le SYDEC a adressé l'étude technique et financière. Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC :	91 395 €
TVA pré financée par le SYDEC :	14 303 €
Montant HT :	77 093 €
Subvention du SYDEC :	42 401 €
Subvention Etat :	11 564 €
Participation communale :	23 128 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la participation communale pour l'opération réalisée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

• **APPROUVE** la subvention d'équipement à verser au SYDEC pour réaliser les travaux d'éclairage l'éclairage avenue de la Chalosse.

• **APPROUVE** le financement de cette subvention par fonds propres,

•**PRÉCISE** que ces travaux sont inscrits au budget principal à l'opération 9001 du budget principal à l'article 2041512

•**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Délibération n° 20251217_07DEL : Délibération portant approbation de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux d'éclairage sur les murets de la mairie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer l'éclairage des murets de la Mairie.

Par courrier en date du 28 août 2025, le SYDEC a adressé l'étude technique et financière. Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC :	3 791 €
TVA pré financée par le SYDEC :	593 €
Montant HT :	3 198 €
Subvention du SYDEC :	1 759 €
Participation communale :	1 439 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la participation communale pour l'opération réalisée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

•**APPROUVE** la subvention d'équipement à verser au SYDEC pour réaliser les travaux d'éclairage des murets de la Mairie

•**APPROUVE** le financement de cette subvention par fonds propres,

•**PRÉCISE** que ces travaux sont inscrits au budget principal à l'opération 9001 du budget principal à l'article 2041512

•**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Délibération n° 20251217_08DEL : Délibération portant approbation de la subvention d'équipement du SYDEC pour les travaux de remplacement des bulles « Route du Maysouet, Route de Saint-Orens et au Caloy

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de remplacer l'éclairage « Route de Maysouet, Route de Saint-Orens et au Caloy ».

Par courrier en date du 26 septembre 2025, le SYDEC a adressé l'étude technique et financière. Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC :	28 128 €
TVA pré financée par le SYDEC :	4 402 €
Montant HT :	23 726 €
Subvention du SYDEC :	13 049 €
Participation communale :	10 677 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la participation communale pour l'opération réalisée.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

•**APPROUVE** la subvention d'équipement à verser au SYDEC pour réaliser les travaux de remplacement des bulles « Route de Maysouet, Route de Saint-Orens et au Caloy » pour un montant total de 10 677 €

•**APPROUVE** le financement de cette subvention par fonds propres,

•**PRÉCISE** que ces travaux sont inscrits au budget principal à l'opération 9001 du budget principal à l'article 2041512

•**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Délibération n° 20251217_09DEL : Délibération portant demande de subvention à l'association à l'association IDEM de Saint Pierre du Mont

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'association IDEM – École de Musique Jean-Bernard Rachet, sise au 190 avenue Camille Claudel à Saint-Pierre-du-Mont, afin de participer financièrement pour les élèves de la commune qui y sont adhérents.

La participation est fixée à 100 € (cent euros) par élève. Trois élèves de la commune sont actuellement inscrits à l'école de musique IDEM pour l'année 2025-2026, ce qui représente une participation totale de 300 € (trois cents euros).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette participation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DÉCIDE** d'accorder une participation financière de 300 € à l'association IDEM – École de Musique Jean-Bernard Rachet pour l'année scolaire 2025-2026. Cette dépense sera inscrite à l'article 65748.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 – chapitre 65 – article 65748

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission vie associative : Monsieur Cédric BARROUILLET liste les prochaines manifestations :

- Vœux du Maire : 03 janvier 2026
- Galette des agents : 14 janvier 2026
- Vide grenier de la Pena La Muleta : 25 janvier 2026

Monsieur Cédric BARROUILLET informe les élus que les assemblées générales du badminton, de la langue des signes, du tennis, de la Pena et de la pelote basque se sont tenues récemment.

Téléthon : Monsieur Cédric BARROUILLET indique que la journée du Téléthon s'est bien déroulée malgré une légère baisse de fréquentation en journée. La soirée a en revanche été une réussite, notamment grâce à la soirée « Big Pop Quiz » organisée par le Comité des Fêtes. A ce jour, la somme de 1590 € a été collectée. Il reste à percevoir les recettes du Comité des Fêtes et de l'association « Club Espoir et Amitié ».

Commission finances : Un échange a lieu entre les élus présents concernant le vote du prochain budget, en raison des élections municipales mi-mars. Les élus proposent que le budget soit préparé par l'équipe sortante, et ajusté si besoin et voté par la future équipe municipale.

Monsieur Cédric BARROUILLET précise que les recettes liées à la location du terrain de padel s'élèvent à 2200 euros.

Commission culture : Madame Marie-Hélène DELARUE ajoute que la médiathèque sera fermée pendant les vacances scolaires de Noël.

Commission travaux : Monsieur Philippe CABANNES informe le conseil municipal qu'il démarche actuellement les entreprises afin d'obtenir des devis sur les différents projets en vue de la préparation du prochain budget 2026.

Il signale également que le chauffage de la salle du Caloy est défectueux, et qu'un dépanneur devrait intervenir dans les prochains jours.

Par ailleurs, l'entreprise SARRAT est intervenue pour contrôler les pianos de la salle polyvalente et la salle Bourlon.

Monsieur le Maire signale que la commission de sécurité s'est rendue à la salle polyvalente le lundi 15 décembre 2025. A l'issue de ce contrôle, un avis favorable a été émis.

Hôtel bar restaurant « La Terrasse » : Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Broca Benjamin de Vitalandes, venu lui présenter une seconde étude de faisabilité. Cette rencontre s'est tenue en présence de Monsieur Courallet, chef de projet de Villages d'Avenir de la Préfecture. Monsieur le Maire indique que des promoteurs immobiliers se sont montrés intéressés par une partie du bâtiment en vue de la création de logements. Monsieur

Didier LARTIGUE propose de solliciter le bureau d'études « LUP » ayant réalisé le plan de référence afin d'accompagner la commune dans une démarche d'AMO. Cela permettra d'estimer le coût de la rénovation de l'espace bar-restaurant et de cadrer la masse financière du projet.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à réfléchir aux projets susceptibles d'être proposés au titre de la DETR pour l'année 2026. Plusieurs idées sont déjà évoquées, comme l'extension de l'institut de beauté, la réalisation d'une passerelle en bois ainsi que l'extension métallique du hangar communal destiné au stationnement des véhicules. Les dossiers devront être déposés avant le 15 février. Monsieur le Maire précise que certains projets devront faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme avant le dépôt des dossiers.

CCAS : Madame Geneviève BOULAND remercie les personnes présentes au repas du CCAS.

Commission éducation : Madame Élodie DUDON rend compte de la réunion qui a été réalisée avec les enseignants, les directeurs périscolaires, le service éducation de Mont de Marsan Agglomération et les élus. Au cours de cette soirée, des mini ateliers ont été proposés. Cette réunion a permis de faire remonter plusieurs informations en vue d'améliorer la prise en charge des enfants bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé. Madame Élodie DUDON espère que ces échanges aboutiront à des ajustements favorisant une meilleure harmonie dans l'accompagnement des enfants.

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation au conseil municipal du projet agrivoltaïque par Valorem : Monsieur DI FRANCO Thomas, chef de projets chez VALOREM est venu présenter avec Monsieur Laboudique, agriculteur de Haut Mauco, le projet d'une installation agrivoltaïque, portant sur des parcelles agricoles du territoire communale. La présentation a abordé les aspects urbanistiques, agricoles et raccordement électrique, ainsi que le planning prévisionnel du projet. Monsieur DI FRANCO a précisé que le projet s'inscrit dans une démarche agricole, en lien avec les trois agriculteurs concernés. A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire a sollicité l'avis des élus. Monsieur le Maire indique qu'une délibération sera proposée lors du prochain conseil municipal du mois de janvier, afin de se prononcer sur la suite du projet et le lancement des études associées.

Implantation d'un distributeur automatique de billets : Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a été démarché par l'entreprise Brink's Evolution sur l'implantation d'un distributeur automatique de billets. Le projet reste onéreux (30 000 euros environ) et le coût mensuel de la facturation des retraits constatés aussi (925 euros/mois). Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable.

ALCOME : Madame Marie-Hélène DELARUE informe le conseil municipal que le contrat avec l'éco-organisme ALCOME a été validé. La commune dispose d'un délai de quatre-vingt dix jours pour compléter les différentes annexes notamment sur le recensement des cendriers, l'identification des lieux sensibles, les modalités de soutien financier et la mise à disposition de kit de communication. Ces éléments permettront d'accompagner la commune dans la lutte contre les mégots abandonnés sur l'espace public.

SICTOM : (Loi AGECE) : Madame Marie-Hélène DELARUE explique à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi AGECE et en partenariat avec le SICTOM du MARSAN, des distributions de composteurs individuels et caisses de tri sont prévus. Trois dates sont proposées afin de permettre aux administrés intéressés de s'équiper. Elle rappelle aussi la nécessité de proposer des composteurs partagés sur la commune et d'identifier les lieux adaptés. Madame Marie-Hélène DELARUE propose le jardin partagé pour initier ce dispositif.

Collecte solidaire de jouets : Madame Marie-Hélène DELARUE rapporte que dans le cadre de la collecte solidaire de jouets organisée par le SICTOM du MARSAN, cette action a permis de récolter 530 kg de jouets. L'ensemble des dons a été remis à quatre associations partenaires.

Plan communal de sauvegarde : Monsieur Patrick BEEUWSAERT fait le retour de l'exercice de simulation du vendredi 12 décembre visant à tester l'activation du plan communal de sauvegarde, en collaboration avec les services de la Préfecture, du Centre de Gestion des Landes et du chef des sapeurs-pompiers de Saint-Perdon. Monsieur Patrick BEEUWSAERT souligne que l'exercice a permis de tester l'organisation communale, la circulation des informations et la coordination avec

les services extérieurs. Un retour d'expérience a été réalisé afin d'identifier les points forts du dispositif et les axes d'amélioration à intégrer lors d'une future mise à jour du PCS.

Maison paramédicale : Monsieur le Maire signale qu'à compter du 01 janvier 2026, une kinésologue et une auxiliaire de puéricultrice s'installeront dans la maison paramédicale. Il indique également que ces deux professionnelles ont adressé un mail le 15 décembre dernier afin de solliciter une salle communale une fois par mois, sur une durée de deux heures, pour organiser des ateliers d'accompagnement destinés aux mères en post-partum. Madame Marie-Hélène DELARUE propose la médiathèque, qui est un lieu jugé adapté. Les élus donnent leur accord et lui demandent de prendre contact avec les professionnelles afin d'organiser la mise en œuvre de ces ateliers.

Terrains de football : Monsieur Philippe CABANNES informe le conseil municipal qu'un arrêté municipal a été pris pour interdire l'accès aux terrains de football en raison des conditions météorologiques défavorables et ce jusqu'au 21 décembre 2025. Monsieur Patrick BENETEAU regrette cette décision, soulignant que cette interdiction empêche les joueurs de s'entraîner.

Marché de Noël : Madame Marie-Hélène DELARUE indique que le marché de Noël aura lieu ce dimanche 21 décembre 2025 à partir de 10h00. Elle liste les différentes animations prévues. Plus de quarante exposants seront présents, la buvette sera tenue par l'association du club de football. Madame Marie-Hélène DELARUE sollicite l'aide des élus pour installer la salle le samedi 20 décembre 2025 à 14h00.

Plan de référence : Madame Élodie DUDON explique qu'elle a rencontré Madame Visloup (directrice périscolaire) qui a souhaité lui présenter le groupe d'élèves « petits écolos ». Ces enfants aimeraient créer une association ayant pour objectif de développer des projets pédagogiques écologiques à court et long terme. Madame Élodie DUDON leur propose de les associer aux fiches actions réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan de référence, notamment concernant les travaux aux abords de l'école. Madame Élodie DUDON indique aussi qu'une discussion autour d'une cour végétalisée a été évoquée et qu'il serait intéressant de leur faire découvrir la cour de l'école Saint Jean d'Août de Mont de Marsan.

Madame Sandrine CASINI précise que ces projets pourraient faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du budget participatif proposé par le Conseil Départemental des Landes.

Camping-car park : Monsieur le Maire a rencontré ce jour, le commercial de Camping-Car Park pour l'étude d'une aire de camping-car sur la commune.

Foyer ados : Madame Élodie DUDON précise que l'espace ados, relevant de Mont de Marsan Agglomération est actuellement nettoyé par l'animateur lors de sa présence au foyer. Elle se pose la question sur les possibilités de solliciter l'agent communal en charge de l'entretien des bâtiments communaux afin d'assurer le nettoyage au minimum avant et après chaque période de vacances scolaires, malgré le transfert de cette compétence à Mont de Marsan Agglomération.

Monsieur le Maire indique que les quinze heures attribuées à cet agent sont entièrement mobilisées, ne permettant pas d'assurer des interventions supplémentaires. Il est évoqué la possibilité d'identifier et recruter une autre personne afin d'assurer cette mission. Le recrutement d'un deuxième agent permettrait aussi de disposer d'une doublure pour l'entretien des bâtiments, notamment lors des périodes de congés de l'agent actuellement seule en poste.

Congrès des maires : Madame Sandrine CASINI fait part au conseil municipal de son séjour au congrès des maires à Paris. Elle indique que ce déplacement a été particulièrement riche. Le congrès était notamment centré sur les enjeux de la connectivité et de l'intelligence artificielle, marquant un tournant dans les pratiques et métiers des collectivités territoriales. Elle invite les élus à participer à ce type d'évènement et précise qu'elle transmettra à tous une note récapitulant son séjour ainsi que les stands visités.

Conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération : Madame Sandrine CASINI fait savoir que le prochain et dernier conseil communautaire aura lieu le 08 janvier 2026.

Prochains conseils municipaux : Monsieur le Maire propose de fixer les prochains conseils municipaux :

- Mercredi 28 janvier 2026
- Mercredi 18 février 2026
- Mercredi 11 mars 2026

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sandrine CASINI

Jean-Louis DARRIEUTORT



